



**REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL**

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC74/3

**Soixante-quatorzième session
Manille (Philippines)
16-20 octobre 2023**

29 août 2023

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 9.1 de l'ordre du jour provisoire

**BUDGET PROGRAMME 2022-2023 : EXÉCUTION DU BUDGET
(RAPPORT INTÉRIMAIRE)**

Ce document présente la situation du budget programme 2022-2023 pour la Région du Pacifique occidental au 30 juin 2023. Y figurent notamment un récapitulatif des financements et de l'utilisation des fonds par priorité stratégique et résultat, centre budgétaire, et catégorie de dépense, ainsi qu'une comparaison avec la période correspondante de l'exercice précédent (18 mois à compter du début de l'exercice biennal).

Au 30 juin 2023, toutes sources confondues, le montant total de l'utilisation des ressources a été de 237,5 millions de dollars des États-Unis (USD), soit 65,5 % du montant total des fonds disponibles (362,7 millions USD).

On trouvera dans le présent rapport des éléments d'information sur les progrès accomplis par le Bureau régional du Pacifique occidental dans la réalisation des produits dont le Secrétariat est comptable (au titre du budget programme 2022-2023). Ces éléments sont fondés sur une évaluation à mi-parcours portant sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner le présent rapport intérimaire sur l'exécution et l'utilisation du budget programme 2022-2023 et d'en prendre note.

1. UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU BUDGET PROGRAMME 2022-2023

Ce document présente le rapport intérimaire au 30 juin 2023 sur l'utilisation, par la Région du Pacifique occidental de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du budget programme de l'exercice biennal 2022-2023, par priorité stratégique et résultat, centre budgétaire et catégorie de dépenses.

1.1 Structure du budget 2022-2023

Le budget programme de l'OMS 2022-2023 a été approuvé à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021. Il constitue le deuxième budget biennal établi dans le cadre du *treizième programme général de travail* (treizième PGT), lequel couvre la période 2019-2025 et intègre la stratégie ou approche de réalisation des cibles du triple milliard de l'OMS. Le budget programme 2022-2023 a été révisé de nouveau afin de tenir compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et de s'attaquer à des problèmes émergents qui n'étaient pas connus lors de l'approbation initiale du budget en mai 2021. La version révisée a été approuvée à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022.

Conformément au treizième PGT, le budget programme 2022-2023 est axé sur les résultats. Les cibles du triple milliard constituent l'axe principal du cadre de résultats de l'OMS. Chacune des cibles du triple milliard doit déboucher sur trois résultats qui dépassent le cadre des programmes et des systèmes pour suivre une approche plus intégrée. Le quatrième pilier du cadre de résultats – à savoir « Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays » – appuie la réalisation des cibles du triple milliard.

Le document intitulé *Vision d'avenir : devenir la Région la plus saine et la plus sûre*, qui constitue le plan d'exécution du treizième PGT dans la Région du Pacifique occidental, définit les orientations pour la collaboration de l'OMS avec les États Membres et les partenaires dans la Région. Cette vision préconise la mise en œuvre de mesures dès aujourd'hui afin de relever les défis de demain, l'objectif étant de faire du Pacifique occidental la Région la plus saine et la plus sûre au monde.

1.2 Niveau du budget programme

Le budget programme 2022-2023 approuvé pour la Région du Pacifique occidental s'élevait à 421,6 millions USD. Au cours de l'exercice biennal, le plafond budgétaire de la Région a fait l'objet d'un relèvement net de 98,4 millions USD (soit une augmentation de 23,3 % par rapport au budget approuvé). L'allocation budgétaire effective de la Région s'élevait donc au 30 juin 2023 à 520,0 millions USD (tableau 1). Cette augmentation tenait principalement à la prise en compte des activités de riposte à la COVID-19 au titre du segment des interventions en cas de flambée et de crise, dont le budget approuvé était de 18,0 millions USD mais dont l'allocation budgétaire a été de 116,3 millions USD.

Tableau 1. Allocation budgétaire : 2022-2023
(en millions USD)

Budget programme 2022-2023 au 30 juin 2023			Budget programme 2020-2021 au 30 juin 2021		
Budget approuvé	Allocation budgétaire effective	Augmentation (%)	Budget approuvé	Allocation budgétaire effective	Augmentation (%)
421,6	520,0	23,3 %	335,7	467,3	39,2 %

On trouvera dans le tableau 2 ci-après un récapitulatif des déficits de financement entre le budget programme approuvé et les ressources disponibles pour l'exercice biennal 2022-2023.

Tableau 2. Déficits de financement pour 2022-2023 par priorité stratégique/catégorie
– Ensemble des fonds
(en millions USD)

Priorité stratégique / Catégorie	Budget programme 2022-2023 au 30 juin 2023			Budget programme 2020-2021 au 30 juin 2021		
	Budget approuvé	Ressources disponibles	Déficit	Budget approuvé	Ressources disponibles	Déficit
1 - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	157,0	133,1	(23,9)	128,0	124,9	(3,1)
1.1. Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité, indépendamment du genre, de l'âge ou d'un handicap	125,9	115,8	(10,1)	101,0	105,2	4,2
1.2. Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	10,4	4,8	(5,6)	8,1	7,3	(0,8)
1.3. Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	20,7	12,5	(8,2)	18,9	12,4	(6,5)
2 - Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	98,3	38,2	(60,1)	57,0	31,9	(25,1)
2.1. Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	45,5	20,0	(25,5)	25,1	16,9	(8,2)
2.2. Prévention des épidémies et des pandémies	16,5	3,7	(12,8)	12,5	5,0	(7,5)
2.3. Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	36,3	14,5	(21,8)	19,4	10,0	(9,4)
3 - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	61,5	36,4	(25,1)	52,2	35,3	(16,9)
3.1. Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	13,5	7,9	(5,6)	21,2	16,0	(5,2)
3.2. Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	22,0	13,1	(8,9)	21,2	14,9	(6,3)
3.3. Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	26,0	15,4	(10,6)	9,8	4,4	(5,4)
4 - Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	86,4	74,3	(12,1)	72,0	61,2	(10,8)
4.1. Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	27,1	11,6	(15,5)	18,0	9,1	(8,9)
4.2. Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	40,2	40,9	0,7	34,9	32,7	(2,2)
4.3. Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	19,1	21,8	2,7	19,1	19,4	0,3
Total Programme de base	403,2	282,0	(121,2)	309,2	253,3	(55,9)
Urgences						
Éradication de la poliomyélite	0,4		(0,4)	8,5	7,2	(1,3)
Interventions en cas d'épidémie et de crise	18,0	80,7	62,7	18,0	125,4	107,4
Total Urgences	18,4	80,7	62,3	26,5	132,6	106,1
Total général	421,6	362,7	(58,9)	335,7	385,9	50,2

Au total, le budget approuvé a augmenté de 85,9 millions USD, soit 25,6 %, passant de 335,7 millions USD en 2020-2021 à 421,6 millions USD en 2022-2023.

Le montant total disponible des ressources de toutes provenances a diminué de 23,2 millions USD, tombant de 385,9 millions USD en 2020-2021 à 362,7 millions USD en 2022-2023. Ce recul est essentiellement imputable au segment des interventions en cas de flambée et de crise qui a reçu 44,7 millions USD de moins en 2022-2023 qu'en 2020-2021 du fait de l'atténuation de la pandémie de COVID-19. En revanche, les fonds alloués au programme de base ont augmentés de 28,7 millions USD en 2022-2023.

1.3 Utilisation des fonds

Le montant total des fonds utilisés a été de 237,5 millions USD, soit 65,5 % des ressources disponibles. La COVID-19 étant désormais un problème de santé établi et permanent, en 2022-2023, la Région a priorisé la mise en œuvre des activités du programme de base, l'accélération des progrès vers les cibles du triple milliard et celles des objectifs de développement durable, ainsi que le développement de la résilience moyennant l'amélioration des soins de santé primaires et le renforcement des capacités de riposte aux urgences sanitaires. Les tableaux 3a et 3b montrent l'utilisation du budget au 30 juin 2023 par source et par niveau de financement et présentent des comparaisons avec la situation de l'exercice biennal précédent.

Tableau 3a. Utilisation de l'ensemble des fonds
(en millions USD)

Budget programme 2022-2023 au 30 juin 2023					Budget programme 2020-2021 au 30 juin 2021				
Allocation budgétaire effective	Ressources disponibles	Utilisation des fonds	Utilisation en regard de l'allocation budgétaire effective (%)	Utilisation en regard des ressources disponibles (%)	Allocation budgétaire effective	Ressources disponibles	Utilisation des fonds	Utilisation en regard de l'allocation budgétaire effective (%)	Utilisation en regard des ressources disponibles (%)
520,0	362,7	237,5	45,7	65,5	467,3	385,9	273,4	58,5	70,8

Tableau 3b. Utilisation des fonds par bureau de pays et par le Bureau régional
(en millions USD)

Niveau	Budget programme 2022-2023 au 30 juin 2023		Budget programme 2020-2021 au 30 juin 2021	
	Utilisation des fonds	%	Utilisation des fonds	%
Pays	157,1	66,1	181,4	66,3
Région	80,4	33,9	92,0	33,7
Total	237,5	100,0	273,4	100,0

La Région continue à accorder une place importante à l'allocation de fonds aux bureaux de pays. Tout comme lors de l'exercice biennal 2020-2021, deux-tiers des fonds ont été utilisés en 2022-2023 au niveau des bureaux de pays. Il importe de noter que dans le cadre du budget programme 2020-2021 davantage de fonds avaient été utilisés au niveau des pays en raison de l'achat d'équipement de protection individuelle, de matériels biomédicaux et de fournitures de laboratoires dans le cadre de la préparation et de la riposte à la pandémie de COVID-19. En 2022-2023, la Région a recentré ses efforts sur la mise en œuvre des cadres régionaux, sous l'impulsion d'une action collective du Secrétariat de l'OMS. On trouvera dans les tableaux ci-dessous des indications sur l'utilisation des fonds (toutes sources confondues) dans la Région : par priorité stratégique et résultat dans le tableau 4a ; par centre budgétaire dans le tableau 4b.

Tableau 4a. Utilisation des fonds par priorité stratégique /catégorie
(en millions USD)

Priorité stratégique / Catégorie	Budget programme 2022-2023 au 30 juin 2023					Budget programme 2020-2021 au 30 juin 2021		
	Allocation budgétaire effective	Ressources disponibles	Utilisation des fonds	Utilisation de l'allocation budgétaire effective (%)	Utilisation des ressources disponibles (%)	Utilisation des fonds	Utilisation de l'allocation budgétaire effective (%)	Utilisation des ressources disponibles (%)
1 - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	156,9	133,1	81,0	51,6	60,9	83,7	65,4	67,0
1.1. Amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité, indépendamment du genre, de l'âge ou d'un handicap	126,0	115,8	70,0	55,6	60,4	71,3	68,4	67,8
1.2. Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés financières	10,4	4,8	3,4	32,7	70,8	4,9	58,3	67,1
1.3. Amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins, produits de diagnostic et dispositifs essentiels pour les soins de santé primaires	20,5	12,5	7,6	37,1	60,8	7,5	48,7	60,5
2 - Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	98,4	38,2	22,6	23,0	59,2	22,4	39,4	70,2
2.1. Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire	45,5	20,0	11,7	25,7	58,5	12,1	45,3	71,6
2.2. Prévention des épidémies et des pandémies	16,5	3,7	1,6	9,7	43,2	3,3	30,6	66,0
2.3. Détection et prise en charge rapides des situations d'urgence sanitaire	36,4	14,5	9,3	25,5	64,1	7,0	36,1	70,0
3 - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	61,6	36,4	23,1	37,5	63,5	21,7	41,6	61,5
3.1. Des sociétés sûres et équitables en agissant sur les déterminants de la santé	13,2	7,9	4,5	34,1	57,0	9,3	37,8	58,1
3.2. Appuyer et autonomiser les sociétés en s'attaquant aux facteurs de risque	22,0	13,1	10,1	45,9	77,1	8,9	45,2	59,7
3.3. Des environnements sains pour promouvoir la santé et des sociétés durables	26,4	15,4	8,5	32,2	55,2	3,5	44,3	79,5
4 - Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	86,4	74,3	48,3	55,9	65,0	43,8	60,7	71,6
4.1. Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation	26,5	11,6	6,4	24,2	55,2	6,7	38,1	73,6
4.2. Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la promotion de la santé	41,7	40,9	27,6	66,2	67,5	22,1	62,4	67,6
4.3. Gestion efficiente, efficace, axée sur les résultats et transparente des ressources financières, humaines et administratives	18,2	21,8	14,3	78,6	65,6	15,0	78,5	77,3
Total Programmes de base	403,3	282,0	175	43,4	62,1	171,6	55,5	67,7
Urgences								
Éradication de la poliomyélite	0,4		-	0,0	0,0	5,9	69,4	81,9
Interventions en cas d'épidémie et de crise	116,3	80,7	62,5	53,7	77,4	95,9	64,1	76,5
Total Urgences	116,7	80,7	62,5	53,6	77,4	101,8	64,4	76,8
Total général	520,0	362,7	237,5	45,7	65,5	273,4	58,5	70,8

Tableau 4b. Utilisation des fonds par centre budgétaire
(en millions USD)

Centre budgétaire	Budget programme 2022-2023 au 30 juin 2023			Budget programme 2020-2021 au 30 juin 2021	
	Ressources disponibles	Utilisation des fonds	Utilisation des ressources disponibles (%)	Utilisation des fonds	Utilisation des ressources disponibles (%)
Cambodge	23,1	16,6	71,9	17,5	68,9
Chine	12,7	9,5	74,8	12,6	76,4
États et Territoires insulaires du Pacifique	47,3	32,5	68,7	34,1	72,2
Fidji	1,0	0,5	50,0	0,5	45,5
Îles Cook	0,5	0,3	60,0	0,2	50,0
Îles Marshall	0,4	0,1	25,0	0,3	100,0
Îles Salomon	8,1	5,8	71,6	8,4	83,2
Kiribati	1,7	1,1	64,7	0,7	53,8
Malaisie	5,9	4,8	81,4	4,5	64,3
Micronésie (États fédérés de)	1,8	1,3	72,2	1,1	64,7
Mongolie	11,5	8,9	77,4	12,0	69,4
Nauru	0,1	0,1	100,0	-	-
Nioué	0,1	0,1	100,0	-	-
Palaos	0,2	0,1	50,0	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	32,0	17,7	55,3	18,8	66,7
Philippines	27,4	18,4	67,2	23,4	73,8
République démocratique populaire lao	27,9	20,8	74,6	20,7	72,4
Samoa	2,8	2,3	82,1	2,1	61,8
Samoa américaines	0,1	-	-	-	-
Tokélaou	0,1	-	-	-	-
Tonga	1,5	1,1	73,3	0,7	58,3
Tuvalu	0,1	0,1	100,0	-	-
Vanuatu	5,9	3,3	55,9	3,2	68,1
Viet Nam	18,6	11,7	62,9	20,5	77,4
Autres pays*	0,1	-	-	0,1	50,0
Total États et Territoires	230,9	157,1	68,0	181,4	71,6
Bureau du Directeur régional	11,1	8,2	73,9	5,7	72,2
Division Administration et Finance	14,4	6,9	47,9	7,2	73,5
Division Environnements sains et Populations en bonne santé	10,9	7,7	70,6	5,4	58,7
Division Gestion des programmes	9,7	6,0	61,9	4,4	57,1
Division Programmes de lutte contre les maladies	23,0	16,3	70,9	13,8	63,3
Division Sécurité sanitaire et situations d'urgence/ Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire	26,5	15,1	57,0	35,2	77,0
Division Systèmes et Services de santé	17,9	11,9	66,5	10,1	69,2
Division, Centre Asie-Pacifique pour l'environnement et la santé dans la Région du Pacifique occidental	3,5	1,8	51,4	1,7	43,6
Groupe Données, Stratégie et Innovation	9,4	6,5	69,1	8,5	-
Réserve régionale	5,4	-	-	-	-
Total Bureau régional	131,8	80,4	61,0	92,0	69,4
Total général	362,7	237,5	65,5	273,4	70,8

*La rubrique « Autres pays » comprend le montant total pour les centres budgétaires ayant moins de 50 000 USD de ressources disponibles, à savoir le Brunéi Darussalam, Guam, le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, la Polynésie française et Singapour.

Le tableau 5 présente l'utilisation du montant total des ressources disponibles par catégorie de dépenses.

Tableau 5. Utilisation des fonds par catégorie de dépenses
(en millions USD)

Catégorie	Budget programme 2022-2023 au 30 juin 2023		Budget programme 2020-2021 au 30 juin 2021		Modification de l'utilisation
	Utilisation des fonds	%	Utilisation des fonds	%	
Dépenses de personnel	84,2	35,5	86,6	31,7	(2,4)
Services contractuels	79,5	33,5	71,0	26,0	8,5
Transferts et subventions à d'autres entités	35,6	15,0	39,2	14,3	(3,6)
Voyages	13,4	5,6	5,8	2,1	7,6
Fournitures et documentation médicales	12,2	5,1	56,9	20,8	(44,7)
Frais généraux de fonctionnement	11,0	4,6	11,3	4,1	(0,3)
Matériel, véhicule et mobilier	1,6	0,7	2,6	1,0	(1,0)
Total général	237,5	100,0	273,4	100,0	(35,9)

Conformément aux précédents exercices biennaux, le plus gros pourcentage a été attribué aux dépenses de personnel (35,5 %). Des changements sont intervenus dans la composition des dépenses des autres catégories en raison de l'impact de la COVID-19 sur le fonctionnement et le modèle d'activité de l'Organisation depuis le début de 2020.

Pour la catégorie des services contractuels, l'utilisation des fonds a augmenté de 8,5 millions USD (11,9 %) correspondant à des dépenses encourues pour engager des experts et des prestataires de service afin d'aider à exécuter les activités programmatiques. Les frais de voyage comprennent les voyages du personnel de l'OMS, la participation à des réunions de personnes non membres du personnel, ainsi que les voyages des consultants et des représentants des États Membres pris en charge par l'Organisation. Les frais de voyage se sont élevés à 13,4 millions USD, soit plus du double des 5,8 millions USD dépensés en 2020-2021. Ces frais ont augmenté à mesure que les pays ont rouvert leurs frontières et levé les restrictions aux déplacements, permettant ainsi la tenue de réunions en personne. Les prix des billets ont aussi fortement augmenté en raison de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie dans certains cas. Le Secrétariat continue à faire le nécessaire pour surveiller de près les déplacements et exécuter les activités en réalisant des économies et en améliorant l'efficacité en s'appuyant sur les nouvelles méthodes de travail, telles que les réunions virtuelles et les outils de collaboration en ligne, entre autres, le cas échéant.

Le montant de 35,6 millions USD dépensé dans la catégorie des transferts et subventions à d'autres entités a représenté 15 % de l'utilisation totale des fonds en 2022-2023, soit un recul de 3,6 millions USD par rapport à 2020-2021. Cette catégorie comprend les accords de coopération financière directe avec les interlocuteurs gouvernementaux ou encore le matériel acheté pour des tiers et transféré à ces tiers. En ce qui concerne les activités de coopération financière directe, la Région s'est attachée à renforcer les mécanismes d'assurance et à améliorer l'efficacité grâce à une meilleure collaboration avec les homologues gouvernementaux.

La forte réduction des fonds utilisés pour l'achat des fournitures et de la documentation médicales (fonds passés de 56,9 millions USD à 12,2 millions USD) est due à l'atténuation de la pandémie de COVID-19 et à la diminution des demandes des États Membres en ce qui concerne l'achat de fournitures et de réactifs de laboratoire, de kits de dépistage et d'autres articles.

L'établissement des frais généraux de fonctionnement autour des 11 millions USD, et la diminution marginale de 0,3 million USD enregistrée par rapport à l'exercice biennal précédent, témoignent de la volonté du Secrétariat de rechercher constamment des mesures d'économie et un bon rapport qualité-prix dans ce domaine.

Le tableau 5a présente l'utilisation des fonds disponibles par catégorie de dépenses pour les bureaux de pays disposant de ressources supérieures à 10 millions USD.

Tableau 5a. Utilisation des fonds par catégorie de dépenses pour les bureaux de pays disposant de ressources supérieures à 10 millions USD
(en millions USD)

Catégorie	États et Territoires insulaires du Pacifique	République démocratique populaire lao	Philippines	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Cambodge	Viet Nam	Chine	Mongolie	Total 2022-2023	Total 2020-2021
Dépenses de personnel	6,3	5,6	4,2	6,4	5,6	5,1	5,0	1,6	39,8	44,0
Services contractuels	10,0	7,0	11,1	7,3	3,9	2,6	0,8	1,6	44,3	34,6
Transferts et subventions à d'autres entités	7,9	3,4	0,4	1,4	5,8	3,0	2,8	4,2	28,9	34,6
Voyages	2,0	0,8	0,6	1,1	0,4	0,3	0,1	0,1	5,4	3,5
Frais généraux de fonctionnement	1,5	1,4	0,7	0,9	0,8	0,5	0,7	0,4	6,9	5,8
Fournitures et documentation médicales	4,7	2,5	0,8	0,5	0,1	0,2	-	1,0	9,8	36,0
Matériel, véhicule et mobilier	0,1	0,1	0,6	0,1	-	-	0,1	-	1,0	1,1
Total général	32,5	20,8	18,4	17,7	16,6	11,7	9,5	8,9	136,1	159,6

En ce qui concerne les huit bureaux de pays/représentants disposant de ressources supérieures à 10 millions USD par bureau en 2022-2023, le montant des ressources disponibles utilisées s'est établi à 136,1 millions USD (contre USD 159,6 millions pour 2020-2021). En 2022-2023, les deux bureaux qui ont utilisé le plus de ressources sont celui des États et Territoires insulaires du Pacifique et celui de la République démocratique populaire lao, avec respectivement 32,5 millions USD et 20,8 millions USD. Le recul global de 23,5 millions USD dans l'utilisation des fonds (de 159,6 millions USD en 2021-2022 à 136,1 millions USD en 2022-2023) s'explique principalement par une diminution similaire, de 26,2 millions USD, dans la catégorie des fournitures et de la documentation médicales. Avec l'atténuation de la pandémie de COVID-19 en 2022-2023, le nombre des États Membres ayant demandé la livraison de fournitures médicales a diminué.

1.4 Activités de vérification

À ce jour, les recommandations des vérifications externes ont toutes été appliquées et les rapports sont officiellement clôturés, y compris les derniers audits financiers et de conformité du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental et du Bureau de pays du Cambodge, menés fin 2021.

En ce qui concerne la vérification intérieure, la recommandation figurant dans le rapport de vérification 2022 sur l'élaboration, la publication et la diffusion de la stratégie OMS de coopération avec le pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée est toujours en suspens. Le Bureau de l'OMS dans ce pays s'est activement employé à finaliser cette stratégie avec le Gouvernement. À cet effet plusieurs actions ont été menées : une évaluation de la CCS précédente ; une analyse rigoureuse du contexte actuel du pays et des consultations avec plusieurs partenaires, notamment le Ministère de la santé, d'autres organismes des Nations Unies, les principaux bailleurs de fonds, les autorités de santé provinciales et des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la santé et du développement. La nouvelle stratégie de coopération – dont la publication et le lancement sont en cours de préparation – sera valable de 2024 à 2028.

Dans le cadre du plan de travail 2023 pour les vérifications intérieures, un audit opérationnel a été réalisé pour le Bureau du représentant de l'OMS pour le Pacifique Sud et Division de l'Appui technique dans le Pacifique, implantée à Suva (Fidji), y compris les quatre bureaux de liaison qu'il supervise. Le rapport final de vérification sera disponible prochainement.

Dans la Région, toutes les recommandations issues des vérifications internes et externes sont appliquées dans les délais, ce qui témoigne de la forte détermination du Secrétariat dans ce domaine. Les enseignements tirés de l'exercice de vérification sont diffusés dans toute la Région par le biais des réseaux fonctionnels existants et des discussions qui se déroulent lors des réunions du Cabinet, afin de

renforcer les opérations en permanence. Le Secrétariat continue d'accueillir des vérificateurs dans la Région pour évaluer l'ensemble des mécanismes de contrôle et identifier les domaines à améliorer.

1.5 Conformité et contrôles

Par ailleurs, le Secrétariat continue d'améliorer les contrôles moyennant le renforcement de la gestion et de la formation, une meilleure communication interne et externe, et la surveillance des opérations à haut risque dans la Région, en particulier les accords de coopération financière directe et les activités d'achat de biens et services, ainsi que la gestion des actifs et des stocks. Plusieurs mesures ont clairement contribué à intensifier la responsabilisation envers les États Membres, les donateurs et les partenaires : l'introduction du système de gestion de la mobilisation des contributeurs pour gérer les processus de mobilisation des ressources et de gestion des attributions ; l'introduction de notifications automatiques de rappel pour suivre les rapports en retard et à venir ; le suivi mensuel du financement et de l'utilisation du budget programme, par le biais des réunions du Comité des programmes ; ainsi que les réunions périodiques du réseau des administrateurs de programmes et du Réseau d'administration régionale destinées à faire le point sur les progrès accomplis et à traiter les problèmes de conformité. L'introduction de validations en ligne pendant le traitement des transactions et l'amélioration de la procédure d'approbation des tâches dans le Système mondial de gestion, ainsi que d'autres outils d'ordonnancement des tâches, tels que les flux de travail électroniques (notamment après la pandémie), étayés par des rapports périodiques, ont permis un suivi et un contrôle plus rigoureux.

Dans le cadre des activités de vérification, la Région a priorisé la gestion en matière de coopération financière directe, et les contrôles ont permis de renforcer la collaboration avec les homologues de la coopération financière directe et d'améliorer la productivité. Depuis septembre 2015, la Région n'enregistre aucun retard dans la soumission des rapports de coopération financière directe, à l'exception de quelques cas d'États et Territoires qui n'ont pas pu clôturer leurs rapports dans les temps après la pandémie de COVID-19 en raison des restrictions de voyage, des confinements et de la réaffectation du personnel responsable. Depuis mai 2020, tous les contrats de coopération financière directe proposés sont soumis à une procédure centralisée d'examen de la qualité dans la Région avant que les paiements ne soient effectués aux partenaires d'exécution dans les pays. Les activités de vérification en matière de coopération financière directe sont réalisées tous les trimestres dans les bureaux de pays et coordonnées avec les homologues des Ministères de la santé, et les activités de vérification en matière de coopération financière directe ont été menées avec succès dans 10 bureaux de pays/représentants en 2022, pour une valeur totale de 2,7 millions USD. La Région a désormais mis en place dans certains pays des missions de vérification à mener par le personnel financier du Bureau régional afin de renforcer encore davantage l'indépendance et l'objectivité de ces missions et de saisir l'occasion qui s'offre de renforcer les capacités des collaborateurs des Ministères de la santé pour ce

qui concerne les procédures liées à la coopération financière directe. En outre, l'état des rapprochements de l'ensemble des comptes de caisse et des comptes bancaires de la Région a été notée « A », ce qui signifie qu'aucun élément de rapprochement n'est en suspens depuis plus de 90 jours.

L'équilibre hommes-femmes et la représentation géographique du personnel demeurent des priorités élevées. En matière de parité entre les sexes, des progrès non négligeables ont été accomplis grâce à l'ajustement des politiques de recrutement et aux efforts de sensibilisation du personnel. La proportion d'effectifs féminins parmi le personnel international de la Région est passée à 60 % à la fin du mois de juin 2023.

La répartition géographique du personnel est très importante dans la Région : en juin 2023, les 189 administrateurs recrutés sur le plan international représentaient 46 pays. Le Pacifique occidental se range également parmi les Régions de l'OMS qui comptent la plus forte proportion de personnel international venant de l'extérieur de la Région, avec 48,9 %. Qui plus est, l'OMS met en œuvre, à l'intention des pays de la Région sous-représentés, des activités et des programmes visant à attirer et à recruter des collaborateurs de talent.

D'importants efforts de sensibilisation et de formation ont été déployés pour informer l'ensemble des collaborateurs de la Région du déploiement et de l'application de la politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel. La formation obligatoire sur la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, lancée fin 2021, et celle intitulée « Ensemble pour le respect : prévenir le harcèlement sexuel et tout autre comportement prohibé » destinée aux cadres, ont enregistré un taux d'achèvement de 99 % et 97 % pour les membres du personnel, respectivement. Les connaissances acquises sous-tendent les efforts de prévention et de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.

Des mesures de contrôle rigoureuses ont été mises en place dans la Région pour garantir que seuls les membres du personnel ayant suivi la formation sur les achats par l'intermédiaire de la plateforme d'apprentissage en ligne ont accès à la soumission des demandes d'achat.

Le premier groupe de maîtres formateurs a suivi une formation en présentiel sur la politique anti-fraude et anti-corruption au Siège de l'OMS dans le cadre du programme de formation des formateurs pour assurer le bon déploiement et la bonne mise en œuvre de cette politique dans la Région et pour renforcer les mécanismes de prévention, de détection et de réponse à la fraude et à la corruption. Des efforts ont été entrepris pour améliorer encore la sensibilisation et répercuter la formation reçue aux bureaux de pays.

Afin de renforcer la conformité et la gestion des risques, le Responsable de la conformité et de la gestion des risques rend directement compte au Directeur régional et aide à coordonner les activités menées en la matière dans l'ensemble de la Région. Un groupe consultatif chargé d'encourager l'application du principe de responsabilité dans la Région du Pacifique occidental a été créé en vue de définir des domaines d'action et de suivre les progrès accomplis. Les risques potentiels sont identifiés, évalués et suivis, et font l'objet de mesures d'atténuation tout au long du cycle de planification, d'exécution, de suivi et d'établissement de rapports du budget programme. En vue de promouvoir davantage ces pratiques, plusieurs exercices d'examen en la matière continuent d'être menés afin de définir la propension au risque, et les registres des risques des différents centres budgétaires ont été mis à jour. Les modules de sensibilisation et de formation sur ce sujet ont été améliorés et dispensés tout au long de l'année.

Tous les responsables des centres budgétaires ont rempli la liste de contrôle annuelle d'autoévaluation au titre du Cadre de contrôle interne. Le score récapitulatif de l'autoévaluation par les centres budgétaires obtenu au niveau régional à la fin de 2022 était de 96,0 % (3,84 sur 4,00). Ce travail d'auto-évaluation est complété par le suivi et la notification trimestriels des performances des centres budgétaires pour six indicateurs de performance clés, par l'intermédiaire du Groupe consultatif sur la responsabilisation de la Région. De manière générale, ces indicateurs reflètent la rigueur des contrôles opérationnels et fonctionnels dans la Région.

1.6 Produits et résultats

L'annexe 1 présente les réalisations par rapport à la première année du cycle biennal du Budget programme 2022-2023, qui comporte quatre priorités stratégiques. Trois de ces priorités sont fondées sur les cibles du triple milliard énoncées dans le treizième PGT visant à accroître le nombre de personnes bénéficiant d'une couverture sanitaire universelle (CSU), de personnes mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire et de personnes jouissant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être. La quatrième priorité consiste à rendre l'OMS plus efficace et efficiente, afin d'apporter un meilleur soutien aux pays.

Lors de l'examen à mi-parcours de l'exécution du budget programme 2022-2023, la Région a évalué 40 produits et rendu compte des progrès des prestations prévues pour l'exercice biennal. L'annexe 1 met l'accent sur les résultats dont le Secrétariat est comptable au titre du budget programme, et est structurée conformément aux objectifs de l'OMS dans la Région du Pacifique occidental. Des actions menées dans les pays sont relatées tout au long du document afin d'illustrer par des exemples comment l'application des principes et des priorités énoncés pour la Région dans *Vision d'avenir* a permis de faire progresser la réalisation du treizième PGT.

La pandémie de COVID-19 a révélé des lacunes importantes en matière de sécurité sanitaire et ralenti ou inversé les progrès vers l'instauration de la couverture sanitaire universelle ; il n'en reste pas moins que la pandémie a également stimulé des innovations et de nouveaux modes de pensée. Cette phase contribue à créer des systèmes et des modes d'approche plus efficaces dans l'ensemble de la Région OMS du Pacifique occidental.

Des changements opérationnels sont mis en place en s'appuyant sur des innovations, notamment des approches novatrices visant à impliquer les communautés dans la planification d'un avenir sain, le recours aux sciences du comportement pour adapter la communication et réduire la désinformation, et les principes « Une seule santé » pour intégrer la santé humaine, animale et environnementale en vue d'un système de santé plus holistique.

2. MESURES PROPOSÉES

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner le rapport intérimaire sur l'exécution du budget programme 2022-2023 et d'en prendre note.

